

## Collectif de la Plaine de la Chambre

### Point sur le projet d'urbanisme pour la Plaine de la Chambre

---

**Objet :** Compte rendu de la réunion entre le Collectif des habitants du quartier de la Plaine de la Chambre et le Maire de Fontainebleau le 10 novembre 2023.

#### Participants à la réunion

*Pour la Mairie :* Julien Gondard (Maire), Francine Bollet (Adjointe à l'urbanisme), Anne Ceconello (responsable du Pôle Patrimoine Environnement et Aménagement Durable).

*Pour le Collectif :* Francis de Frescheville, Céline Guillemain, Jan van der Lee.

## Compte rendu

Le 10 novembre 2023, le Collectif des habitants du quartier de la Plaine de la Chambre a rencontré le Maire de Fontainebleau pour discuter du projet d'urbanisme des Foyers de Seine-et-Marne à la Plaine de la Chambre et pour partager la vision des habitants du quartier.

#### Présentation du projet par le Maire

Le Maire a introduit le premier document des FSM, transmis à la mairie le 24 octobre dernier, présentant les grandes lignes du projet. Les points clés abordés comprennent la démolition de 130 logements prévue des quatre zones (A, B, C et D, cf. Figure 1), la construction de 210 nouveaux logements, l'aménagement de parkings souterrains, des espaces verts a priori réservés aux habitants des logements sociaux, le respect du PLU en vigueur, et le lancement d'un concours d'architecte par les FSM. La première zone concernée par les travaux serait la zone A.

La date de dépôt du permis de construire, initialement prévue pour fin 2023/début 2024, a été repoussée. Nous n'avons pas encore obtenu une copie du document des FSM, mais le Maire s'engage à solliciter les FSM pour le partager avec le Collectif.

#### Présentation de la position du Collectif

Le Collectif a exposé sa position, déjà communiquée le 30 octobre et connue de la mairie. Cette position, étayée par des données solides, des informations recueillies, et des échanges avec les résidents tout au long de l'été 2023, s'articule autour de trois points majeurs :

1. **Réfutation des arguments des FSM.** Le Collectif conteste les arguments avancés par les FSM dans la convention tripartite, démontrant, appuyé par des preuves tangibles telles qu'une récente évaluation énergétique réalisée par Adekwatt Energies, que les logements ne sont pas des "passoires thermiques" et qu'une réhabilitation est envisageable.
2. **Contestation de la densification.** Le Collectif remet en question la nécessité de la densification de la Plaine de la Chambre, arguant que la construction de 240 logements sociaux sur la période 2024-2030 (chiffre du PLH), déjà prévue dans d'autres projets, suffirait à respecter les objectifs de la loi SRU.

Selon le Collectif, ces deux points rendent caduc le fondement même du projet, et s'interroge sur la sincérité des FSM vis-à-vis à la Ville de Fontainebleau.

3. **Sensibilité écologique.** Le Collectif souligne l'aspect non écologique du projet de démolition-reconstruction, s'opposant à la vision de "Fontainebleau en Transition" qui vise à réduire les émissions de la ville.

Le Collectif demande un moratoire pour instaurer un dialogue authentique entre les habitants et les élus.

## Conclusions

En ce qui concerne l'incohérence relative aux besoins et les engagements en matière de logements sociaux à Fontainebleau (convention tripartite pour 675 logements, PLH approuvé pour 240 logements en juillet...), le Maire s'est engagé à fournir des clarifications chiffrées au Collectif.

Pour l'état énergétique des logements, et à la lumière des informations apportées par le Collectif, le Maire propose une concertation entre les élus afin d'examiner les actions à entreprendre concernant les FSM. Il s'engage à tenir le Collectif informé des étapes futures du projet dès qu'elles seront définies.

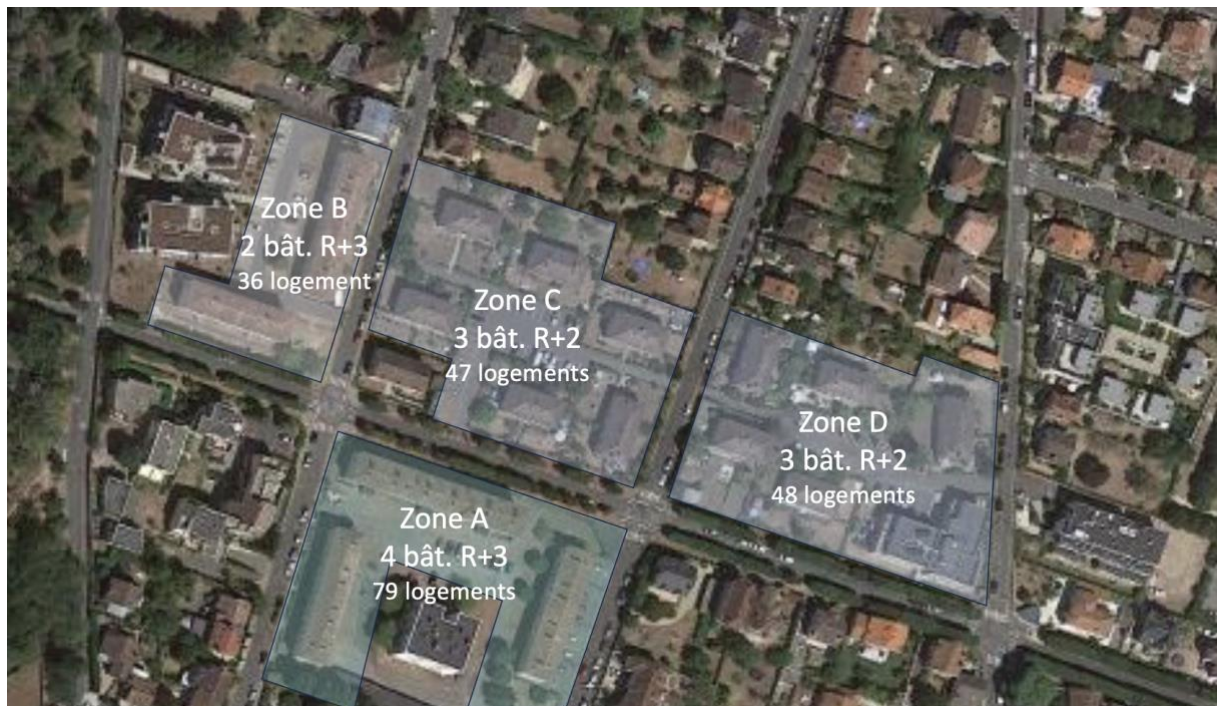


Figure 1 – Secteurs concernés (contours approximatifs) par le projet d'urbanisme et le nombre de nouveaux logements prévu.